



RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Unité de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada
Service national de passation de marchés
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300
Calgary (AB) T2P 3M3
N° de télécopieur pour soumissions : 1-866-246-6893

**MODIFICATION N° 01 À
L'INVITATION À
SOUMISSIONNER**

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités du contrat demeurent les mêmes.

COMMENTARIES :

Une copie signée de la présente modification doit accompagner chaque soumission.

BUREAU DE DISTRIBUTION :

Parcs Canada
Service national de passation de marchés
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300
Calgary (AB) T2P 3M3

Title : Abattage d'arbres dangereux – Whistler, parc national Jasper		
N° de l'invitation : 5P420-17- 5514/A	N° de la modification : 01	Date: 26 février 2018
N° de référence de SEAG : PW-18-00817721		
L'invitation prend fin :		
At: 14:00	On : 08 mars 2018	Time Zone : MDT/MST
F.A.B. : Plant: <input type="checkbox"/> Destination: X Other: <input type="checkbox"/>		
Adresser toutes questions à : Kirsten Sage		
Téléphone : (403) 292-4738	Télécopieur : 1-866-246-6893	Courriel : Kirsten.sage@pc.gc.ca

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE Par les présentes nous reconnaissons avoir reçu la version modifiée des instructions et nous attestons avoir modifié notre soumission en conséquence.	
Raison sociale et adresse du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Adresse	
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Titre	
Signature	Date



MODIFICATION NO °01

La présente modification porte sur les points indiqués ci-dessous.

A) ANNEXE « A » – ÉNONCÉ DES TRAVAUX, plus précisément la section 2.0 intitulée « Objectif ».

À l'ANNEXE A – ÉNONCÉ DES TRAVAUX, supprimez la section 2.0 « Objectif », et remplacez-la par ce qui suit :

Les soumissionnaires **DOIVENT** présenter des soumissions conformes à la version modifiée de l'Annexe « A » – Énoncé des travaux affichée ci-dessous.

INSÉRER

2.0 Objectif

- Abattre tous les arbres du camping Whistler qui ont été marqués (environ 1 100 arbres).
- Couper les arbres le plus près possible du sol. La taille maximale permise de la souche est de 200 mm.
- **Les arbres à double marquage** doivent être transportés à la carrière Marmot, puis brûlés dans une carrière désignée. **Il est également possible de déchiqeter les arbres au site tout en contenant les copeaux éjectés qui doivent ensuite être transportés à la carrière Marmot pour les y brûler.**
 - La carrière Marmot est située à 6 km du camping.
 - o Les incinérateurs mobiles sont permis.
 - **En raison du grand nombre d'arbres, il est interdit de brûler des arbres au site sans utiliser un incinérateur comme cela créerait trop de cicatrices de feu.**
- **Les arbres marqués de 12,7 cm (5 po) de diamètre ou plus** doivent être ébranchés et tronçonnés en longueur de 4,2 m.
 - o Les arbres tronçonnés doivent être transportés à la carrière Kerkeslin, puis entreposés.
 - o Les arbres doivent être rassemblés en bandes d'une hauteur de 2,5 m et d'une largeur de 10 m.
 - o La carrière Kerkeslin est située à 30 km du terrain de camping.
- Les plus petits arbres, les débris d'arbres, les branches et les troncs d'arbre doivent être transportés hors du camping pour être brûlés à la carrière Marmot (située à 6 km du site). Les incinérateurs mobiles peuvent être utilisés au lieu d'un foyer à la carrière Marmot.
- Tous les troncs d'arbres qui se trouvent à 5 km du périmètre du camping ou d'un bâtiment doivent être broyés au ras du sol.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DU CONTRAT DEMEURENT INCHANGÉES.